

Commission de la sécurité publique

Au coeur de la vie montréalaise

Étude du nouveau schéma de couverture de services

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération

Le vingt-et-un juin 2007

Services des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 21 juin 2007

PRÉSIDENT

M. Claude Dauphin
Vice-président du comité exécutif
Maire
Arrondissement de Lachine

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Vera Danyluck
Mairesse
Ville de Mont-Royal

MEMBRES

Mme Patricia Bittar
Conseillère de ville
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau
Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Anthony Housefather
Maire
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Catherine Sévigny
Conseillère de ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du
Québec

Monsieur Claude Trudel
Président
Conseil d'agglomération

Monsieur le président,

Vous trouverez ci-après le rapport de consultation et les recommandations de la Commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique du nouveau schéma de couverture de services *Au cœur de la vie montréalaise*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

(original signé)

Claude Dauphin

Le secrétaire-rechercheur,

(original signé)

Nicole Paquette

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 4
Le processus d'étude publique	page 4
Le nouveau schéma de couverture de services	page 5
Les interventions des citoyens et des organismes	page 7
<i>Maintenir le PDQ 9 dans la ville de Côte-Saint-Luc</i>	<i>page 7</i>
<i>Localiser le PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce</i>	<i>page 8</i>
<i>Offrir le service en tout temps au comptoir du PDQ 5</i>	<i>page 9</i>
<i>Assurer la continuité dans l'offre de service</i>	<i>page 9</i>
<i>Négocier certains enjeux</i>	<i>page 10</i>
<i>Tenir compte des particularités du centre-ville</i>	<i>page 10</i>
<i>Créer une escouade dédiée à la résolution de crimes haineux</i>	<i>page 11</i>
<i>Assurer la sécurité des piétons</i>	<i>page 11</i>
<i>Intervenir contre le bruit</i>	<i>page 12</i>
<i>Soutenir la famille Bennis</i>	<i>page 12</i>
Conclusion	page 13
Recommandations	page 14
Annexe	
Liste des intervenants et des mémoires	page 16

INTRODUCTION

La Commission de la sécurité publique a étudié publiquement, le 3 mai 2007, le nouveau schéma de couverture de services policiers pour l'agglomération de Montréal. Cette consultation a permis de faire connaître les détails du schéma présenté par le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), M. Yvan Delorme, et d'entendre les préoccupations des citoyens et organismes intéressés.

La consultation a suscité beaucoup d'intérêt. Plus de soixante-dix personnes ont participé à l'assemblée publique au cours de laquelle vingt-cinq intervenants ont pris la parole. De plus, la commission a reçu quatorze mémoires, résolutions ou documents.

Au terme de son étude, la commission a adopté publiquement ses recommandations, à l'unanimité, le 22 mai 2007.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les postes de quartier, les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur les portails de la Ville et du SPVM.

Le président de la commission, M. Claude Dauphin, a fait parvenir une invitation, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 500 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude. Enfin, un communiqué de presse a été diffusé à tous les médias.

Les assemblées publiques de la commission comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens.

Cette étude publique a nécessité cinq séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de l'équipe de direction du SPVM.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (06-024), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville (514 872-3770). Les mémoires reçus par la commission et le présent rapport sont disponibles sur le portail ville.montreal.qc.ca/commissions

LE NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE DE SERVICES

Implanté en 1997, le modèle organisationnel de la police de quartier a fait l'objet d'une optimisation en 2004. Montréal étant en constante évolution, une révision du schéma s'imposait. Amorcée en 2006, la démarche de révision du schéma s'appuie sur une lecture rigoureuse de l'environnement ainsi que sur un diagnostic et une analyse approfondie.

Parmi les défis que le SPVM doit relever, mentionnons le renforcement des liens avec la communauté ; la lutte à la criminalité, particulièrement aux gangs de rue; la volonté d'agir auprès de groupes ayant des besoins particuliers en fonction d'une perspective d'action globale et intégrée ; une gestion intégrée des espaces publics ; l'actualisation des programmes d'anticipation et des risques de crise ainsi que des plans de réponse ; l'amélioration du bilan routier ; le maintien de la sécurité dans le réseau de transport en commun et la mise en œuvre de stratégies novatrices au niveau organisationnel.

Le SPVM poursuit plusieurs objectifs dont celui d'offrir des services intégrés en matière de sécurité publique. Sa mission vise non seulement à réduire la criminalité mais aussi à favoriser le sentiment de sécurité en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés, de même qu'en développant des partenariats, en privilégiant la qualité de vie et en améliorant la sécurité routière.

Le SPVM privilégie quatre axes d'intervention : prévention, répression, communication et recherche. Ces axes sont partie prenante des composantes de la police de quartier et s'intègrent au nouveau schéma de couverture de services.

Le nouveau schéma de couverture de services permettra, grâce à une offre de service plus intégrée, d'offrir un meilleur service aux citoyens. Grâce au nouveau schéma, le SPVM aura une meilleure capacité d'agir. Le groupe d'intervention de quartier lui permettra de travailler à la résolution de problèmes, de consolider les partenariats, de renforcer la visibilité policière et de soutenir les patrouilleurs. Il permettra d'appliquer l'approche intégrée en matière de sécurité publique tout en assurant une meilleure coordination et continuité des actions.

Le nouveau schéma propose donc la révision de la carte policière en respectant notamment les quartiers « naturels » et les limites territoriales administratives tout en renforçant les PDQ et en préservant la stabilité de l'organisation. En fonction des paramètres de révision, le SPVM propose la fusion de certains postes de quartier (PDQ):

- Les PDQ 6 et 7 dans l'arrondissement de Saint-Laurent ;
- Le PDQ 9, desservant les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest et le PDQ 11 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;
- Les PDQ 25 et 26 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, quartier Côte-des-Neiges ;

- Les PDQ 27 et 28 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- Les PDQ 39 et 40 dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- Les PDQ 43 et 44 dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie ;
- Les PDQ 47 et 48 dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, quartier Mercier.

Le nouveau schéma propose ainsi 32 postes de quartier répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il propose également que les groupes d'intervention des régions soient plus près des PDQ afin d'adapter la prestation de travail aux besoins réels et de redéployer des effectifs vers les PDQ tout en assurant le maintien d'une force d'intervention régionale permettant d'assurer présence et assistance aux PDQ lors d'interventions, événements ou services d'ordre ou encore de répondre aux situations d'urgence. Enfin, le schéma vise à implanter une structure d'accueil diversifiée qui offrira aux citoyens différentes façons de rapporter un événement. En plus du comptoir du PDQ, les citoyens pourront rapporter un événement par téléphone, par courrier électronique ou par le biais du comptoir mobile. Notons que l'horaire des comptoirs de service sera modifié, ceux-ci seront ouverts tous les jours de 9 h à 19 h.

Parmi les avantages découlant de l'éventuelle mise en œuvre du schéma, soulignons le transfert de 85 agents dans les PDQ et l'affectation de 115 agents à la résolution de problèmes. Globalement, cela représente plus de 200 agents affectés directement à la patrouille et à la résolution de problèmes, ce qui signifie une meilleure capacité d'intervention des PDQ, une plus grande visibilité et une présence accrue des policiers sur le territoire ainsi qu'un meilleur service à la clientèle.

LES INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

En cours d'assemblée publique, vingt-cinq intervenants ont pris la parole et quatorze mémoires, résolutions ou documents ont été adressés à la commission. Parmi les thèmes abordés par les élus, les citoyens et les représentants d'organismes, soulignons le maintien d'un poste de quartier dans la ville de Côte-Saint-Luc ; la localisation du PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce ; le maintien, en tout temps, de l'offre de service au PDQ 5 ; la continuité dans l'offre de service et les particularités du centre-ville; la création d'une escouade dédiée à la résolution de crimes haineux et une demande de soutien à la famille Bennis.

Maintenir le PDQ 9 dans la ville de Côte-Saint-Luc

Des vingt-cinq interventions, douze portaient sur la proposition de fusion des PDQ 9 et 11 devant desservir les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest ainsi que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. La commission a entendu à ce sujet des maires, des conseillers municipaux, des résidents des secteurs visés par la fusion des postes, des citoyens de Montréal et des représentants d'organismes communautaires. Toutes ces personnes ont fait valoir leurs arguments en faveur du maintien du PDQ 9 dans la ville de Côte-Saint-Luc. À leur avis, il importe de maintenir la stabilité des quartiers et la fusion des PDQ 9 et 11 aurait un impact négatif tant sur la vie de quartier que sur l'offre de services policiers dans les villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead, ramenant celle-ci à un niveau comparable à celui des années 70-80. La création du PDQ 9 a permis à ces villes de recevoir des services de proximité de qualité qu'elles estiment souhaitable de conserver d'autant plus qu'elles constatent une volonté de maintenir le modèle organisationnel de la police de quartier.

D'autres facteurs militent en faveur du maintien du PDQ 9. Par exemple, on retrouve sur le territoire de la ville de Côte-Saint-Luc plusieurs écoles et de nombreuses institutions religieuses. De plus, la population de cette ville compte la plus grande proportion de personnes âgées au Québec, des citoyens qui ont besoin d'être sécurisés et avec lesquels le PDQ 9 a tissé des liens serrés. Enfin, cette ville a la particularité d'être enclavée en raison de voies ferrées qui l'encerclent et forment ainsi des barrières géographiques.

De l'avis de plusieurs, la révision du schéma de couverture de services est certes un objectif louable. Toutefois, tous les réaménagements de postes proposés, sauf un, impliquent la fusion de postes à l'intérieur d'un même arrondissement de la Ville de Montréal. Une seule fusion, celle des PDQ 9 et 11, touche trois villes de l'agglomération, soit Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Hampstead et un des plus peuplés arrondissements de Montréal, celui de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. De l'avis des intervenants qui se sont exprimés à ce sujet, localiser le nouveau poste de

quartier ailleurs qu'à Côte-Saint-Luc signifie que les trois villes impliquées perdraient le seul poste de police ayant pignon sur rue sur leur territoire ce qui leur semble totalement en contradiction avec la mission de la police de quartier.

Les conseils municipaux des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead ont adopté, à l'occasion de leur séance régulière d'avril 2007, des résolutions visant, d'une part, à signifier au SPVM et au conseil d'agglomération leur opposition à la fusion des PDQ 9 et 11 et, d'autre part, à exprimer leur volonté de conserver un poste local sur le territoire de la ville de Côte-Saint-Luc. Ces résolutions ont également été déposées à la Commission de la sécurité publique. M. Anthony Housefather, maire de la ville de Côte-saint-Luc et membre de la Commission de la sécurité publique a également exposé son point de vue à ce sujet.

Après avoir écouté tous les intervenants, le président de la commission, M. Claude Dauphin, s'est engagé d'emblée, au nom de la commission, à trouver une solution acceptable pour tous et il a invité le SPVM à revoir la proposition de schéma afin de tenir compte des commentaires des élus et des citoyens des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead ainsi que de la position des élus de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. À l'initiative du président, M. Claude Dauphin, le SPVM a donc proposé une alternative à la fusion des PDQ 9 et 11 et celle-ci a reçu l'assentiment des commissaires et des élus concernés.

Par conséquent, la commission recommande le maintien du PDQ 9 dans la ville de Côte-Saint-Luc, ouvert sur deux quarts de travail, soit le jour et le soir, et doté sensiblement du même nombre de policiers qu'en 1997. Il est à noter que la prestation de services sur la relève de nuit sera assumée par le PDQ 11.

Localiser le PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce

Informés de l'opposition des élus des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead, les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont tenu à exprimer leur position quant à la fusion des PDQ 9 et 11.

Le conseiller Warren Allmand, représentant les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dépose une lettre en leur nom et fait part à la commission du contexte particulier entourant ce projet de fusion. Les élus de cet arrondissement ne s'opposent pas à la fusion des PDQ 9 et 11. Toutefois, ils demandent que le nouveau PDQ 11 soit localisé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. À leur avis, ce quartier est celui où on retrouve la plus grande partie de la population à desservir par le nouveau poste. Il s'agit également du secteur d'où provient le plus grand nombre d'appels et où la fréquentation du comptoir de service est la plus grande. Enfin, le quartier Notre-Dame-de-Grâce leur apparaît comme le lieu tout désigné pour établir le PDQ 11, un lieu central et accessible.

Par ailleurs, les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

ont indiqué qu'ils ne s'opposent pas au maintien d'un poste local dans la ville de Côte-Saint-Luc, cette décision, selon eux, appartient à l'Administration. Ils considèrent toutefois que le PDQ 11 doit être localisé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce même si un poste local devait être maintenu dans la ville de Côte-Saint-Luc.

L'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11 prévoit la localisation du PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. La commission est favorable à l'alternative proposée et elle recommande de localiser le PDQ 11 dans ce quartier.

Offrir le service en tout temps au comptoir du PDQ 5

Bien qu'aucun représentant des villes de Dorval et Pointe-Claire ne soit intervenu durant l'assemblée publique, la commission a pris connaissance de leur position concernant les heures d'ouverture du comptoir du PDQ 5 grâce aux résolutions adoptées à la séance régulière du mois d'avril de leur conseil municipal respectif et dont la commission a reçu officiellement copie dans le cadre de ses travaux sur le nouveau schéma de couverture de services.

Les élus des villes de Dorval et Pointe-Claire ont pris connaissance de certains éléments du nouveau schéma de couverture de services en février dernier et ils souhaitent réagir à la diminution des heures d'ouverture du comptoir du PDQ 5. Cette fermeture, entre 18 h et 8 h, correspond, à leur avis, à une diminution de services qui va à l'encontre des objectifs poursuivis par le modèle organisationnel de la police de quartier. Ils estiment que l'ouverture du comptoir 24 heures sur 24 et sept jours par semaine est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens des villes de Dorval et Pointe-Claire.

En réponse à la préoccupation des élus des villes de Dorval et Pointe-Claire, la commission a demandé au SPVM de réaliser une étude de volumétrie de la fréquentation de nuit du comptoir de service du PDQ 5. Les résultats de cette étude permettront de déterminer si le volume de cette fréquentation justifie l'ouverture du comptoir entre 18 h et 8 h.

Assurer la continuité dans l'offre de service

Les élus de l'arrondissement de Saint-Laurent, représentés par Mme Patricia Bittar également membre de la Commission de la sécurité publique, ont exprimé, par résolution, leur accord concernant la fusion des PDQ 6 et 7 dans cet arrondissement. Ils souhaitent cependant être associés à la démarche de relocalisation du nouveau PDQ tout comme ils demandent que les sommes ainsi économisées soient réinvesties dans l'arrondissement. Enfin, ils estiment que la mise en place du nouveau schéma doit se traduire, dès la première année, par l'augmentation du nombre d'effectifs sur le terrain et surtout, ils souhaitent que le SPVM assure la continuité des services sur le territoire.

La commission accueille favorablement les préoccupations des élus de l'arrondissement

de Saint-Laurent, tous les commissaires en effet recherchent une meilleure efficacité et l'amélioration des services rendus aux citoyens. La mise en oeuvre du nouveau schéma se traduira par l'affectation, dès la première année, de 200 agents à la patrouille et à la résolution de problèmes.

Négocier certains enjeux

La Fraternité des policiers et policières de Montréal a pris connaissance du nouveau schéma de couvertures de services et son président, M. Yves Francoeur, a indiqué à la commission que plusieurs des modifications proposées au schéma devront faire l'objet de négociations avec le syndicat comme l'abolition de certains postes, les horaires de travail, l'aménagement des lieux de travail, la supervision des groupes d'intervention de quartier, la rédaction de rapports par des civils et la réaffectation d'agents à la suite des fusions de postes de quartier. Il déplore que l'application du nouveau schéma soit déjà amorcée et dit craindre une implantation trop rapide. Par ailleurs, il rappelle que la majorité des policiers considère peu performant le modèle organisationnel de la police de quartier tout comme il rappelle la proposition de la fraternité de créer, au moment de la création de la nouvelle ville de Montréal en 2002, 27 postes d'arrondissement. Il conclut en indiquant que la Fraternité adhère aux valeurs de la police communautaire.

Concernant l'application hâtive du schéma, la commission a été informée qu'une démarche de réorganisation est actuellement en cours au SPVM, toutefois, celle-ci n'est pas en lien avec le schéma. La commission reconnaît cependant que la mise en oeuvre du schéma de couvertures de services nécessitera au préalable une négociation avec le syndicat à l'égard de certains enjeux.

Tenir compte des particularités du centre-ville

L'organisme *Le Y des femmes*, représenté par Mme Claudette Demers Godley, directrice générale, estime que la sécurité des femmes est un enjeu de société. L'organisme cite des statistiques concernant la violence faite aux femmes. Mme Demers Godley signale à la commission les propositions du comité aviseur femmes et sécurité urbaine (CAFSU) en matière d'aménagement et de signalisation. Elle demande, compte tenu des particularités du centre-ville, d'augmenter le nombre de policiers dans l'arrondissement de Ville-Marie, particulièrement dans le secteur ouest. De plus, à son avis, les services policiers doivent être adaptés à l'environnement local et privilégier autant la prévention et le sentiment de sécurité que la répression et la criminalisation. Elle suggère que le SPVM mette en application les principes du CAFSU et tienne compte des besoins des femmes.

Préoccupée par les enjeux de sécurité au centre-ville, la commission a l'avantage de compter parmi ses membres une représentante du centre-ville, Mme Catherine Sévigny, conseillère du district Peter-McGill dans l'arrondissement de Ville-Marie. Outre Mme Sévigny, trois autres commissaires possèdent aussi une solide expérience en matière de

sécurité publique dans les quartiers centraux. À titre d'exemple, la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, a contribué à l'implantation de la police de quartier et a œuvré dans divers organismes de prévention du crime, M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de l'arrondissement de Montréal-Nord, représente la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de l'École nationale de police et M. Samir Rizkalla, éminent criminologue, représente le gouvernement du Québec au sein de la commission. Par conséquent, la commission a une bonne connaissance des problématiques sociales et des spécificités du centre-ville et c'est pourquoi elle a soutenu la mise en œuvre de diverses mesures dans certains secteurs afin d'accroître notamment le sentiment de sécurité et de prévenir la criminalité. Parmi ces mesures, soulignons la vidéosurveillance et la patrouille à pied. La commission est d'avis que la mise en œuvre du nouveau schéma permettra non seulement d'augmenter le nombre d'heures de patrouille à pied mais aussi d'adapter l'offre de services policiers à l'environnement local ce qui devrait apporter des améliorations significatives dans le secteur ouest de l'arrondissement de Ville-Marie.

Créer une escouade dédiée à la résolution de crimes haineux

L'organisme *B'nai & Brith Canada*, représenté par M. Allan Adel, bénévole, s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11 et à celle des PDQ 25 et 26. Parmi les arguments invoqués, l'organisme mentionne le grand nombre de citoyens d'origine juive qui résident dans ces quartiers et certaines particularités de la criminalité sur ces territoires, notamment les crimes haineux. Dans ce dernier cas, l'organisme souligne que la communauté juive est davantage ciblée par ce type de criminalité. L'organisme souhaite donc la création d'une escouade policière dédiée à prévenir et élucider les crimes haineux.

La commission a pris connaissance des résultats d'une récente enquête menée par le SPVM concernant des événements à caractère haineux. Ces résultats démontrent non seulement la capacité mais aussi la diligence avec laquelle le service est en mesure de résoudre ce type de crime. En conséquence, la commission estime que la création d'une telle escouade n'est présentement pas justifiée.

Assurer la sécurité des piétons

M. Richard Bergeron, à la fois conseiller municipal et chef de Projet Montréal, a présenté un document multimédia en soutien à son argumentation sur l'avenir des piétons à Montréal. Il fait état de statistiques démontrant la croissance du nombre de piétons victimes des automobilistes depuis 2001. Il questionne ensuite l'attitude répressive du SPVM à l'égard des piétons dénonçant la hausse, depuis 2003, du nombre de contraventions émises aux piétons. Il présente ensuite des données sur la croissance du parc automobile au Québec et dresse un parallèle entre motorisation et croissance économique. Il conclut sa présentation en démontrant les difficultés qu'éprouvent les piétons à traverser sur feu vert aux intersections, laissant entendre qu'il est plus sécuritaire de traverser entre deux intersections. Enfin, il demande d'adapter la ville aux

piétons.

La commission accueille avec intérêt les commentaires de M. Bergeron mais elle ne peut toutefois souscrire à certaines de ses suggestions, notamment l'encouragement à traverser la rue ailleurs qu'à l'intersection. La commission rappelle le bilan positif du plan d'action en sécurité routière, particulièrement la réduction du nombre de collisions. En 2007, le plan d'action prévoit des interventions visant à améliorer la sécurité des piétons qui, malheureusement faut-il le dire, sont responsables de l'accident dont ils sont victimes dans près de 60 % des cas.

Intervenir contre le bruit

Des résidents excédés par le bruit des silencieux modifiés et celui des auto-canons se sont constitués en regroupement. Ils ont fait parvenir à la commission un mémoire à ce sujet. Le regroupement demande l'application du règlement municipal contre le bruit. Il suggère que le SPVM sévisse contre les silencieux non conformes et intervienne dans le cas de plaintes en utilisant le sonomètre.

La commission prend note de cette demande et sensibilisera le service qui, à moyen terme, participera à la révision de la réglementation municipale.

Soutenir la famille Bennis

Cinq personnes ont émis des commentaires au sujet d'événements récents impliquant le SPVM dont la mort de M. Anas Bennis. La soeur de M. Bennis, Mme Najlaa Bennis, rappelle le contexte entourant l'enquête qui a suivi le décès de son frère et elle demande au président de la commission d'intervenir à nouveau afin que certains aspects de cette enquête soient éclaircis.

La commission s'est montrée sensible à la demande de Mme Bennis et a fait preuve de compassion à son égard. Le président de la commission, M. Claude Dauphin, également avocat, vice-président du comité exécutif et responsable des relations intergouvernementales pour la Ville de Montréal, explique en détail les règles régissant ce type d'enquête et l'absence de pouvoir de la Ville dans les circonstances. Il fait mention des rencontres entre la famille Bennis et Mme Patricia Bittar, conseillère associée aux services aux citoyens, conseillère de l'arrondissement de Saint-Laurent et membre de la Commission de la Sécurité publique. Le président, M. Claude Dauphin, précise avoir écrit au ministre de la Sécurité publique au sujet de cette enquête.

CONCLUSION

La commission estime que les commentaires et les mémoires ont contribué à enrichir la proposition de schéma de couverture de services policiers pour l'agglomération de Montréal. Elle est également d'avis que l'exercice de consultation publique a permis de dégager des pistes de solution ouvrant la voie à l'alternative à la fusion des PDQ 9 et 11 proposée par le service.

Cette alternative à la fusion des PDQ 9 et 11 offre l'avantage de s'inscrire parfaitement dans le cadre du nouveau schéma tout en n'ayant aucun impact sur les autres postes de quartier. Elle satisfait donc à la fois les commissaires et les élus des territoires concernés tout en s'appuyant sur les principes de la police communautaire.

En terminant, il importe de souligner qu'à plusieurs reprises au cours des travaux entourant cette démarche de consultation, les commissaires ont salué l'ouverture du président, M. Claude Dauphin, dont les talents de médiateur ont non seulement favorisé l'expression de différents points de vue mais aussi encouragé un dialogue qui a permis de trouver une solution satisfaisante pour tous, dans le respect du modèle organisationnel de la police de quartier.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée publique le 22 mai 2007.

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par chacun des conseils des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead dans le but de signifier leur opposition à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les arguments invoqués par les élus et les citoyens de ces trois villes en faveur du maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc notamment :

- l'enclavement de ces villes par les voies ferrées et cours de triage, ces dernières constituant des barrières géographiques à la circulation des services d'urgence;
- le fait que le PDQ 9 soit le seul poste de police sur le territoire des trois villes;
- le caractère communautaire du PDQ 9 qui répond à la mission de la police de quartier;
- le taux de satisfaction très élevé à l'égard des services rendus par le PDQ 9;
- la présence d'un grand nombre de personnes âgées, d'écoles et institutions religieuses;
- les particularités de la fusion proposée de deux postes qui desservent à la fois un arrondissement montréalais et trois municipalités reconstituées;
- la réduction, à un niveau comparable à celui des années 70, de l'offre de services policiers sur le territoire des trois villes.

CONSIDÉRANT la position des élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce quant à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les arguments invoqués par les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en faveur de la localisation du nouveau PDQ 11 sur le territoire du quartier Notre-Dame-de-Grâce, ce quartier regroupant la majeure partie de la population à desservir par le nouveau poste et celui d'où origine le plus grand nombre d'appels;

CONSIDÉRANT les propositions faites par le SPVM concernant diverses solutions possibles et en tenant compte en tout temps de la sécurité de l'ensemble des citoyens de l'île et plus particulièrement de ceux desservis par les PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au schéma de couverture de services à la suite de la consultation publique, spécifiquement l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT que l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11 a été présentée aux élus des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead et à ceux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que cette alternative assurera le maintien, dans Côte-Saint-Luc, du PDQ 9 et permettra de localiser le PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11 a reçu l'approbation de tous les élus concernés par la fusion de ces postes;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par les conseils des villes de Dorval et de Pointe-Claire afin de signifier leur opposition à la réduction des heures d'ouverture du PDQ 5;

CONSIDÉRANT que le SPVM procédera à une étude de volumétrie de la fréquentation du comptoir du PDQ 5 afin de vérifier si cette fréquentation justifie l'ouverture du comptoir durant la nuit;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en appui à la fusion des PDQ 6 et 7;

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les employés du SPVM qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission

ET RECOMMANDE au comité exécutif :

D'ADOPTER le nouveau schéma de couverture de services proposé pour l'agglomération de Montréal en assurant le maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc et celui du PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Liste des intervenants

M. Allan Adel, B'nai Brith Canada

M. Warren Allmand, conseiller municipal, Ville de Montréal

M. Manuel Almeida

M. Gabriel Babineau, Mouvement Acton Justice

Mme Najlaa Bennis, Coalition Justice pour Anas

M. Richard Bergeron, conseiller municipal, Ville de Montréal

M. André Cardinal, Projet Montréal

Mme Francine Clément, Mouvement Acton Justice

Mme Claudette Demers-Godely, Le Y des femmes

M. Steven Erdelyi, conseiller municipal, Ville de Côte-Saint-Luc

M. Yves Francoeur, Fraternité des policiers et policières de Montréal

M. Allan Greenberg

Mme Ruth Kovac, conseillère municipale, Ville de Côte-Saint-Luc

M. Peter Krantz

M. Marcel Lanoue

Mme Béa Levine, résidante, Ville de Côte-Saint-Luc

M. Darryl Levine

M. Sidney Margles, résidant, Ville de Côte-Saint-Luc

M. Glenn Nashen, conseiller municipal, Ville de Côte-Saint-Luc

M. Carl Olsen, Coalition Justice pour Anas

M. William Steinberg, maire, Ville de Hampstead

M. Cambell Stuart, maire, Ville de Montréal-Ouest

M. Richard Sun, directeur général, Ville de Hampstead

M. Bernard Tonchin, résidant, Ville de Côte-Saint-Luc

M. François Van Vliet, Mouvement Acton Justice

Liste des mémoires et documents

Articles parus dans The Suburban et The Chronicle déposés par des conseillers municipaux de la Ville de Côte-Saint-Luc

Carte déposée par des conseillers municipaux de la Ville de Côte-Saint-Luc

Document Justice pour Anas

Lettre de M. Michael Applebaum, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Lettre des Villes de Dorval et Pointe-Claire

Mémoire de B'nai Brith Canada

Mémoire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Mémoire de Projet Montréal

Mémoire du Regroupement québécois contre le bruit

Mémoire du Y des femmes

Résolution du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent

Résolution du conseil de la Ville de Côte-Saint-Luc

Résolution de la Ville de Hampstead

Résolution de la Ville de Montréal-Ouest

Résolutions des villes de Dorval et Pointe-Claire